



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

De SAINT-NAZAIRE LES EYMES

Jeudi 10 novembre 2022 – 12h/13h30



Compte-rendu

Présents :

Conseillers municipaux enfants : Vallernaud Elina, , Ponson Nina, Huard Baptiste, Maurice Henri, , Héquet Alyzée, Terfassi Madhi, Goeury Laura, Dimier Arthur, Boniface Dylan, Verdant Romy, Flocard Tifenn.

Et;

Eric Charpentier, délégué aux affaires scolaires ; Elodie Bouzon, Denis Berne, Conseillers municipaux ; Amandine FLEUR, responsable service Enfance-Jeunesse.

Absents et Excusés : Michèle Flamand, Maire ; Martina Stumpf, conseillère municipale ; Buard Cyrielle, Griffon Dimitri, Alves Pereira Léo, membre du CME.

CME = Conseil Municipal des Enfants ; CMA = Conseil Municipal Adultes ; SNE = Saint-Nazaire les Eymes.

1- Vote du compte-rendu du CME du 13 octobre 2022.

Le compte-rendu est lu ou relu et approuvé.

8 pour ; 3 abstentions, 0 contre.

Il sera donc diffusé officiellement sur le site de la mairie.

2- Retour des projets votés.

Le CME rappelle les projets votés pour l'année 2022-2023 :

A- Organisation d'un défi sportif.

B- Organisation d'une séance cinéma plein air chaque trimestre.

C- Installer un ou plusieurs bancs de l'amitié dans le pré de l'école élémentaire.

A- Défi sportif

Les membres du CME souhaitent revivre un évènement sportif comme celui deux années auparavant.

Ils ont pu échanger et exprimer des idées pour cet évènement :

- Que l'évènement se déroule un samedi : la date du samedi 3 juin 2023 serait retenue.
- **Sur proposition à étudier** : Que les équipes soient composées d'enfants et d'adultes.
- **Sur proposition à étudier** : Qu'un lien intergénérationnel puisse se créer au cours de l'évènement.

Amandine FLEUR aborde le fait que l'association SNEVENT souhaite organiser un évènement sportif intergénérationnel et qu'une rencontre pourrait être envisagée afin de voir si une collaboration est possible pour l'organisation de l'évènement. Une prise de contact est prévue.

M. Charpentier rappelle que le 1^{er} 'défi sportif » avait été pris en charge essentiellement par Mme Bouzon et lui-même et qu'il faut créer les conditions (notamment d'encadrement et d'organisation) soient plus collectives.

L'évènement pourrait être envisagé le samedi 3 juin 2023. Les membres du CME réaliseront une communication à destination des familles. Seule date libre en juin au niveau de salles, sachant que le 3 juin correspond à la fête des mères .

B- Cinéma plein air

Les membres du CME ont voté l'organisation d'une séance cinéma plein air chaque trimestre dans la commune.

Au vu de la saisonnalité, ils comprennent le fait qu'un lieu de repli devra être envisagé si la météo n'est pas bonne.

Il convient que les membres du CME se renseignent sur les textes de loi concernant l'organisation d'une séance gratuite pour la diffusion d'un film grand public.

M. Berne est chargé de contacter le « cinétoile » pour connaître leurs conditions de visionnage.

C- Les bancs de l'amitié

Les membres du CME doivent réfléchir aux actions suivantes concernant la mise en œuvre du projet :

- Que signifie le projet « les bancs de l'amitié » ?
- Où seront-ils posés ?
- Combien de bancs seront installés ?
- Quel est le prix d'un banc ?
- Quel modèle de banc choisir ?
- Quel thème proposé ?
- Quel type de peinture et couleur choisir ?
- Quelles seraient les règles d'utilisation de ces bancs ?

3- Travail à faire pour la prochaine séance

Les membres du CME ont pour missions de travailler en amont de la prochaine séance sur les sujets suivants :

- Chercher les textes de loi qui abordent la diffusion collective d'un film grand public.
- Préparer un texte, invitant les parents à nous aider à organiser et encadrer le défi sportif.
- Approfondir les recherches concernant la mise en place des bancs de l'amitié et commencer à répondre aux questions se trouvant dans le paragraphe C, au-dessus.

Prochain Conseil Municipal d'Enfants : Jeudi 8 décembre 2021 - 11h45
